

Secteur touristique
au Togo
Environ 34
milliards de francs
cfa de recettes en
2013 P 5

Interview de WALLA Bernard Des propositions pertinentes pour sortir le football togolais des sempiternelles crises

« Tous les acteurs majeurs des BE successifs de
1998 à 2014 devront s'abstenir sportivement
de se porter candidat à la FTF... » P 6 & 7



LE LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0183 du Mercredi 1^{er} octobre 2014 - 250 F CFA / Etranger 1€

Don de fournitures
scolaires de tables bancs
dans l'Ogou



Le député BoukpeSSI
Essoyaba soutient
l'éducation et
sensibilise les
populations sur la
maladie à virus ebola

P 2

Lutte contre la cécité dans
le Bassar



L'Association
Internationale
Humanity First lance
une campagne de
dépietages et
d'opérations gratuites
de cataracte

P 4



Les braqueurs
se moquent
t-ils de la
sécurité
togolaise?

Le Col Yark et ses éléments doivent relever le défi

P 3

Publi-Reportage



Un numéro vert 8280,
une adresse électronique
anticorruption@otr.tg
des instruments pour
partir en guerre contre la
corruption

P 2

Rentrée scolaire 2014-2015
Le gouvernement gagne le pari
de la reprise des cours, l'appel
au boycott de l'USET échoue

P 3



Office Togolais des Recettes Un numéro vert 8280, une adresse électronique anticorruption@otr.tg des instruments pour partir en guerre contre la corruption

L'Office Togolais des Recettes (OTR), la structure administrative issue de la fusion de la douane togolaise et des impôts a pour mission de mobiliser les recettes et de lutter contre la corruption au sein de ces deux grosses régies financières. Afin de mener à bien cette seconde mission, elle s'est dotée des moyens de communications notamment le numéro vert, le 8280, une adresse électronique, anticorruption@otr.tg et la boîte postale BP 20823. Le lundi dernier, elle a organisé une conférence de presse pour présenter toutes ces dispositions et expliquer son logo aux professionnels des médias.

Ouvert depuis le 12 septembre dernier, le numéro vert de l'OTR s'inscrit dans la dynamique de l'amélioration de la qualité du service rendu aux contribuables et plus spécifiquement dans la lutte contre la corruption et la fraude. Il est joignable pour



Table d'honneur

l'heure à partir du réseau Togocel mais des démarches sont en cours pour qu'il soit aussi accessible à partir des réseaux, Togotelecom et Moov. En plus de ce numéro, la boîte électronique et la boîte postale permettront aux contribuables de dénoncer les cas de corruptions constatés; exprimer leurs besoins ou

inquiétudes. Ce numéro a déjà enregistré plus de 500 appels dont une dizaine de dénonciations des cas de corruption. A entendre M. ASSINDOH Mohamed Nour-Dine, Directeur de l'audit interne et de l'anticorruption de l'OTR, la corruption connaît déjà une courbe descendante. Selon le Commissaire Général de



l'OTR, M. Henry Gaperi, c'est naïf de croire que des agents qui s'adonnaient à la corruption peuvent changer d'un seul coup par une baguette magique. Pour lui, l'important est de constater chaque jour des changements. Le logo de l'Office Togolais des Recettes quand à lui, véhicule deux grands messages. Par l'image d'une personne levant les bras, il valorise l'humain et rappelle que la finalité de cette institution est de servir les togolais et tous les contribuables, en permettant à

l'Etat de financer ses services publics. Inspiré du monument de l'indépendance, ce logo rappelle aussi que la mission de l'OTR est de garantir à l'Etat togolais les moyens d'entretenir sa souveraineté, à travers la maximisation du revenu national. La combinaison des deux couleurs de ce logo, le bleu et le gris notamment exprime la fédération des deux régimes impôts et douanes.■

Londonkaw



Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Charles KEYEWA
P. Fabrice

Correcteur

S. Didier

Infographie

Raphaël AHIALE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Don de fournitures scolaires de tables bancs dans l'Ogou Le député Boukpessi Essoyaba soutient l'éducation et sensibilise les populations sur la maladie à virus ebola

Les meilleurs élèves au CEPD dans la préfecture de l'Ogou n'avaient pas de soucis à se faire pour cette nouvelle année scolaire démarrée le 29 septembre dernier. Un bienheureux donateur a pensé à eux il s'agit bien évidemment de

L'honorable Boukpessi Essoyaba qui a bien voulu encourager leurs efforts et les accompagner pour cette nouvelle année avec un appui non pas des moindres, des fournitures scolaires du matériel diacritique et des tables bancs ont été offerts par l' élu du peuple à plusieurs établissements scolaires de la préfecture. Cette initiative a été soutenue et saluée par les autorités de l'Ogou. La remise du don s'est déroulée à Nangbeto le 20 septembre dernier; elle a été couplée d'une séance de sensibilisation sur la maladie à virus ebola. Des mesures préventives et de protection contre ce virus hautement contagieux et mortel ont été rappelées aux populations.



Le député UNIR a aussi évoqué les prochaines échéances électorales notamment la présidentielle de 2015. Il a rappelé aux militants la prochaine révision

des listes électorales une étape très importante du processus électoral.■

Appoline A

Rentrée scolaire 2014-2015 :

Le gouvernement gagne le pari de la reprise des cours, l'appel au boycott de l'USET échoue

À l'image du retour des atisserands dans les palmiers, des millions d'élèves ont repris le chemin des classes ce lundi 29 septembre, que de la vivacité dans les cours de récréation et salles de classe après trois mois de vacances. La date fixée a été respectée ce n'était plus arrivé il y a bien des années. Le report du premier jour des classes était devenu la règle. Cette année encore, on a douté mais au finish, elle a fait l'exception. La rentrée scolaire 2014-2015 est un véritable succès. Malgré les appels au boycott de l'Union des Enseignants du Togo (USET) les cours ont repris. Le mot d'ordre de grève n'a pas été suivi. Pour une fois les enseignants ont fait confiance au gouvernement qui a donné sa parole pour le versement des primes de rentrée et de bibliothèque après



les salaires. C'est un pari gagné pour les ministres en charge de l'enseignement au Togo. Un bon départ pour la nouvelle année scolaire. Il faudra maintenir le rythme gérer le souffle pour tenir la course qui va durer neuf mois. Avec la reprise effective, c'est une bataille qui vient d'être

gagnée mais de nombreux défis attendent le gouvernement qui a déjà consenti de nombreux efforts. En effet pour accueillir les 2.053.743 élèves dont 60.000 de l'enseignement technique soit une augmentation de 2% pour cette année scolaire, le

gouvernement Togolais n'a pas lésiné sur les moyens. Pour se faire, c'est toute une armada de projets qui a été élaborée en ce sens. Au terme des infrastructures, le gouvernement par le biais du Ministère des enseignements primaire et secondaire a procédé à la construction de 800 nouvelles salles de classes équipées, la transformation de 100 écoles d'initiative locale en établissements publics, 8 lycées d'initiative locale en lycée public; l'ouverture de 6 Collèges d'Enseignement général et de 2 nouveaux lycées. Au terme du personnel le ministère des enseignements primaire et secondaire dresse le bilan; ainsi pour une bonne reprise de cette rentrée scolaire le gouvernement a procédé au recrutement de 1305 nouveaux enseignants, la formation de

mise à niveau et de renforcement de connaissances académiques de plus de 1900 enseignants volontaires titulaire du BEPC; la formation de 500 professeurs des CEG recrutés sans formation et enfin l'octroi d'une subvention de fonctionnement aux écoles, sans oublier les programmes de promotion de l'éducation milieux ruraux avec le projet de cantines scolaires qui bénéficie cette année à près de 67774 nouveaux élèves.

Autant d'efforts réalisés dans le secteur de l'éducation et qui obligent les uns et les autres à faire davantage confiance au gouvernement et éviter de compromettre les chances de réussite des élèves pour une affaire de primes qui sont d'ailleurs un acquis. ■

P. Fabrice

Journée Internationale des personnes âgées D'ici 2050, les personnes âgées seront quatre fois plus nombreuses que les enfants dans les pays en développement

En Afrique, surtout dans les familles modestes, il est coutume de ne plus prendre grand soin des personnes âgées. L'excuse est souvent orientée vers la prise en charge des jeunes que ces personnes âgées sont censées appeler « Petit fils ou petite fille ». Vouées à leurs propres besoins, ces personnes âgées sont pour la plupart du temps oubliées. Aujourd'hui le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus est de quelques 600 millions selon l'Organisation Mondiale de la Santé et l'Organisation des Nations Unies. Ce chiffre doublera vers l'an 2025 pour atteindre les deux milliards en 2050 dont la majorité dans les pays en développement. Contrairement à ce qu'on pense, la vieillesse n'est pas un handicap et mieux encore elle peut être source de garantie. L'idée de prendre soin des personnes âgées est née d'une approche onusienne. Ainsi par sa résolution 45/106 du 14 décembre 1990, l'Assemblée générale a proclamé le 1er octobre Journée internationale des personnes âgées. D'ici 2050, les personnes âgées seront deux fois

plus nombreuses que les enfants dans les pays développés et il est prévu que ce chiffre double dans les pays en développement. Déjà qu'elles n'atteignent pas un nombre exponentiel, les personnes âgées contribuent largement à la société en Afrique et particulièrement au Togo par l'aide qu'elles apportent à leurs familles comme : responsable de leurs soins; la prise en charge des enfants orphelins à la mort des parents. Partout ailleurs dans le monde, les personnes âgées jouent des rôles importants par le travail bénévole, la transmission de leur expérience et savoir. L'OMS dans son soutien aux personnes âgées accompagne ce vieillissement avec une qualité de vie. Au Togo des associations s'y mettent pour un mieux-être de ces derniers. C'est d'ailleurs le cas de Lydia Ludic qui en prélude à cette célébration a fait don de vivres et autres kits aux personnes âgées le 19 Juillet dernier à l'Agence Nationale de la Solidarité de Lomé. ■

Charles

Les braqueurs se moquent de la sécurité togolaise Yark et ses éléments doivent relever le défi

La nouvelle a fait le tour de la capitale ce dimanche comme une trainée de poudre l'aéroport de Lomé pris d'assaut par des braqueurs qui emportent un lourd butin d'environ 3 milliards de francs CFA et une victime au passage, un gendarme tué. C'est le braquage de trop après plusieurs autres intervenus il y a seulement quelques mois. Il y a de quoi s'inquiéter eu égard à la facilité avec laquelle ces malfrats opèrent et surtout les difficultés pour les forces de sécurité à retrouver leurs traces à chaque forfait. Le dernier braquage en date notamment celui de l'aéroport un lieu hautement sécurisé est la goutte d'eau qui va faire déborder le vase. La compétence du ministre de la sécurité le Colonel Yark ne fait aucun doute des renseignements à la direction de la gendarmerie il a les canons



nécessaires pour le relever ce défi à lui lancé par ces hors la loi qui continuent de se moquer de la sécurité togolaise et narguer ses premiers responsables. Il est annoncé des réunions de crise sur la question; vivement que cette mobilisation aboutisse à un résultat susceptible de ramener la sérénité dans la cité. Le Togo est loin d'être un far West ou n'importe quel brigant peut prospérer. ■

Dick Mensah

Vision Togo 2030

Place aux défis liés à l'économie et à la technologie

Les échanges sur les enjeux et défis liés au dernier sous-système « Economie et technologie » de la vision Togo 2030 ont eu lieu ce lundi 29 septembre au cours d'un atelier. Il s'est tenu en présence de plusieurs autorités notamment les ministres Sémondji et Ohin, ainsi que d'éminentes personnalités tant nationales qu'internationales, religieuses, syndicales, ... Ayant pour but de mettre tous les acteurs au parfum de l'état de l'existant du Togo sur la question et surtout de recueillir les contributions afin de mobiliser toutes les énergies possibles, cet atelier s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la Vision Togo 2030, initiée par le Président de la République et confiée à tous les Togolais au travers du ministère auprès de la présidence, chargé de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques. Dans son discours d'ouverture, le ministre Kako Nubukpo a une fois de plus souligné l'occasion

que ce processus offre à tous les citoyens : « Le processus d'élaboration de la vision Togo 2030 est, ..., une formidable opportunité pour donner corps aux aspirations des togolais dans leur ensemble, quelles que soient leur classe sociale, leur appartenance politique, ethnique ou leurs croyances religieuses... » Il a fait un état des lieux sur les questions économiques et technologiques du Togo depuis son accession à la souveraineté internationale en 1960 ; les atouts et ressources, la gestion et les difficultés liés à ces deux secteurs ont caractérisé son intervention.

Il a également fait un inventaire des réformes adoptées notamment la Stratégie Nationale de Développement basée sur les OMD, le DSRP-I, le DSRP-C, l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des PPTTE et enfin la SCAPE, des réformes qui font toujours leurs preuves. A l'orée



de l'élaboration de cette vision, il ne s'agira donc pas de remettre en cause ces diverses réformes ; « il s'agit au contraire d'une démarche de mise en cohérence, qui complète ces efforts, et qui met l'accent sur un processus systématique et systémique de formulation et de mise en œuvre de stratégies endogènes de développement.. » Les défis et enjeux liés à la macroéconomie, au secteur privé, l'intégration régionale et le climat des affaires, l'innovation, les infrastructures, la recherche et

la technologie, le secteur informel foisonnant et seulement en cours de fiscalisation ont donc été au cœur des échanges.

Mme Judith Kombaté, responsable du sous-système « Economie et Technologie » donne un éclairage sur la démarche : « il s'agira de relever les défis de l'émergence, l'émergence entendue comme un ensemble de transformations structurelles, institutionnelles, de changements de phénomènes quantitatifs et qualitatifs qui permet de classer le pays parmi les pays développés car le citoyen lambda vit bien. Vous n'êtes pas sans savoir qu'au Togo actuellement, on survie au lieu de vivre, financièrement parlant... parce que les revenus sont bas. » Trouver les voies et moyens pour rehausser le niveau de la productivité, engranger d'énormes recettes et richesses et revoir la distribution de ces richesses est

donc l'objet central de l'atelier.

Démarré le 15 avril dernier, ce processus d'élaboration de la vision Togo 2030 est dans sa phase de constitution de sa base de données et a, à cet effet enregistré trois ateliers sur les sous-systèmes Socioculturel, Démographie et Développement humain, Politique et gouvernance. Il permettra à terme au Togo tout entier de se fixer des objectifs à atteindre d'ici 2030 en vue de son émergence dans un monde de plus en plus compétitif où les défis de la globalisation et de la mondialisation règnent en maîtres absolus. Avec cette vision Togo 2030, notre avenir ne sera plus seulement « ce qui peut arriver ou ce qui a le plus de chance de se produire. Il sera aussi, dans une proportion qui ne cesse de croître, ce que nous aurons voulu qu'il soit », pour citer Gaston Berger, inventeur du terme prospective. ■

Démocrate

Lutte contre la cécité dans le Bassar

L'Association Internationale Humanity First lance une campagne de dépistages et d'opérations gratuites de cataracte

L'association Humanity First-Togo a entrepris du 8 au 11 septembre dernier à Bassar, une campagne de dépistages, d'opérations et de prise en charge gratuite des patients souffrant de cataracte.

Par cette campagne, l'association entend apporter un soulagement aux patients qui traînent avec eux cette affection depuis des années et réduire ainsi la cécité dans les différentes localités de la préfecture.

Cette campagne qui concerne 100 patients souffrant de cette maladie est le prolongement de celle effectuée par cette association sous la bannière de Humanity First International-Allemagne à Lomé en 2012.

C'est ainsi qu'à Bassar, l'association Humanity First entend dépister plusieurs malades et opérer 100 autres souffrant de cataracte. Les patients consultés avec des affections légères recevront des médicaments pour les soins appropriés alors que ceux qui seront opérés de la cataracte seront pris



en charge jusqu'à guérison totale.

Le dépistage, la prise en charge, l'opération et le suivi post opératoire des malades seront assurés par le docteur Nonon Sa, ophtalmologue au Centre Hospitalier Régional (CHR) de Sokodé.

Pour le président de Humanity First-Togo, M. Djinadou Souleyman, cette action caritative à Bassar intervient suite à une enquête qui a révélé un taux élevé de cas de cataracte dans le milieu. Il a indiqué que cette action se poursuivra les jours à venir sur toute l'étendue du territoire dans les zones où elle est nécessaire.



Séance d'opération

Pour le représentant du préfet de Bassar, Amadou Kodjo a salué cette action de l'association Humanity First qui vient appuyer les efforts du gouvernement en matière de la santé des populations. Il a ajouté que, l'accès à la santé des populations est un des services essentiels auquel les populations ont droit et que nul ne peut envisager un développement lorsque la population n'a pas une bonne santé. La vue est un organe essentiel de l'organisme qui donne une certaine autonomie à tout individu, précisant que quelqu'un qui n'a pas la vue, il est déjà handicapé.

Auparavant le directeur préfectoral de a

Santé, Dr Saïbou Aboukouwou, a indiqué qu'un nombre élevé de malade oculaire est un frein au développement socio-économique du pays. Aussi a-t-il salué cette action de Humanity First qui vient soulager les malades de Bassar et de ses environs.

Humanity first-Togo est une association membre de la Fondation Humanity First international et de la JAMA'AT ISLAMIQUE AHMADIYA DU TOGO. Elle est présente dans plus de 46 pays sur les cinq continents. Elle intervient dans le domaine des catastrophes humanitaires, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'eau et assainissement et de la santé.

La cérémonie s'est déroulée en présence du chef Missionnaire de la JAMA'AT ISLAMIQUE AHMADIYA DU TOGO, Irfan Ahmad zafar, principal bailleur de l'action et du Missionnaire régional de la JAMA'AT ISLAMIQUE AHMADIYA DU TOGO, Hafiz Munawwar Ahmad Qamar. ATOP/AYH ■

BM

Secteur touristique au Togo

Environ 34 milliards de francs cfa de recettes en 2013

Le monde entier a célébré le 27 septembre dernier la journée mondiale du tourisme sous le thème : «Tourisme et développement communautaire ». Au Togo l'événement n'est pas passé inaperçu. Le département du tourisme en collaboration avec les différentes associations professionnelles du secteur a organisé une tournée de promotion du tourisme intérieur à travers un voyage de familiarisation de certains sites touristiques situés sur l'itinéraire Lomé Nangbeto. Entre autre site visités on peut citer la muraille Agbogbo dans le sanctuaire du peuple EWE à Notse, le barrage de Nangbeto et bien d'autres sites.

L'initiative s'accommode si bien avec l'esprit de la journée notamment mettre en exergue l'importance économique, sociale et culturelle du tourisme et les effets qui résultent de son essor sur les autres secteurs d'activités.

Le secteur touristique au Togo bien que mis-en mal par les crises sociopolitiques des années 90 a repris du poil de la bête depuis quelques années. Les chiffres sont édifiants. En 2012, par exemple le pays a accueilli 298 000 touristes dans les



hôtels pour des recettes évaluées à 27,5 milliards de francs CFA. Pour le compte de l'année 2013, ce sont environ 345.043 touristes qui ont visité le Togo générant des recettes de près de 34 milliards de francs CFA ; le sous-secteur hôtelier a à lui seul créé environ 4500 emplois. Les avantages sont énormes et on n'oubliera pas non plus son impact sur le plan économique et socioculturel en l'occurrence les activités génératrices d'emplois et de revenus au niveau des communautés, notamment sur les sites touristiques. En effet, la pratique du tourisme crée des opportunités d'activités dans l'hébergement chez



l'habitant, la restauration à la cuisine locale, la fourniture des denrées agropastorales, l'artisanat, le transport, les postes et télécommunications, le guidage l'animation culturelle et folklorique.

Aujourd'hui, l'implication effective de la population dans l'exploitation touristique fait l'objet de réflexions. On constate de plus en plus Les activités surtout pendant la période des vacances scolaires au cours desquelles des associations mutent de façon informelle en « des opérateurs touristiques occasionnels » et offrent des prestations

rémunératrices en hébergement, en restauration et en guidage.

Ces activités lucratives que mènent les associations sont contraires à leurs statuts et comportent des déviances et des risques pour elles-mêmes et aussi pour les visiteurs.

C'est pour cela que même si le Ministère du tourisme apprécie à sa juste valeur les activités bénévoles des associations dans les domaines de la protection et de l'entretien du patrimoine touristique (sites et attraits culturels), il désapprouve cependant l'exercice des professions touristiques à but lucratif par certaines de ces associations qui ne sont pas compétentes pour une telle activité. Cela crée une concurrence déloyale vis-à-vis des agences de voyages de tourisme et des hôteliers qui sont pour leur part astreints au paiement d'impôts, d'assurance et de taxes de nature diverse

La célébration de cette journée a été une occasion pour les autorités du secteur touristique de sensibiliser les uns et les autres sur la question.■

La Rédaction

Phase II de la Revue fonctionnelle

L'efficente gestion des ressources humaines au cœur des préoccupations

Le vendredi 25 septembre dernier, une réunion entre le ministère de l'économie et des finances et les experts du cabinet Deloitte a consacré le démarrage de la phase II de la revue fonctionnelle dudit ministère. Tenue en présence des représentants de l'Union Européenne, du FMI ainsi que d'autres éminentes personnalités des secteurs des ressources humaines, de l'économie et de la finance, cette revue devra permettre d'analyser les emplois et les effectifs par un audit organisationnel du ministère. La recherche de la performance pour des meilleurs résultats justifie l'amorce de ce nouveau processus et pour y arriver, la révision de la manière dont les ressources humaines sont gérées doit être revue.

En effet plusieurs constats ont été établis par les experts du FMI, du cabinet Crown Agents et celui de Deloitte suite à une précédente revue. Il s'agit notamment de l'absence de politique de gestion des ressources humaines, de la mobilité très faible des agents dont certains passent plus de dix ans à leur poste mais surtout de l'inéquation entre les postes et les profils des agents. Trouver des voies et moyens à cet état de fait relève d'une importance capitale pour un meilleur rendement et plus de compétitivité de notre pays. M. Tchao Bayaro, rapporteur du groupe de travail sur l'audit stratégique et organisationnel du ministère l'a fort bien rappelé dans son discours circonstanciel : « une gestion rationnelle, efficace et efficiente des ressources humaines dans le sens de la gestion axée sur les

résultats favorisera des changements positifs pour soutenir la réforme de la gestion des finances publiques qui doit être désormais au service du développement »

Un projet de redéploiement des ressources humaines suivra donc cette importante amorce dans la gestion des effectifs du ministère de l'économie et des finances. Il permettra au ministre, pourvu d'un pouvoir discrétionnaire mais sur la base des conclusions de ces différentes revues, de nommer les cadres suivant leur réel profil afin de rendre plus efficace le travail. Le bureau Afrique du cabinet Deloitte qui se chargera de cette seconde phase de la revue a pour sa part éclairer sur le déroulement du processus : « nous allons travailler sur un référentiel compétence de façon à mettre en adéquation dans le cadre de la réforme administrative au ministère, et ces compétences aux postes et aux personnes qui les occupent aujourd'hui ou demain... Ce processus va permettre à terme d'anticiper sur les nouveaux besoins tels la création des postes et l'éventuelle suppression d'autres... », a déclaré M. Gaboriau Christal, chef de la mission Deloitte et spécialiste en management des ressources humaines. Rappelons que la phase I de cette revue s'est tenue en juillet dernier et a été consacré aux différentes approches et méthodes dans le travail par les agents du ministère de l'économie et des finances.■

Démocrate Koudama

La NJSPF au côté des enfants démunis

Des kits scolaires offerts

Pour soutenir les parents qui n'ont pas toujours la tâche facile de préparer une bonne reprise des classes à leurs enfants, plusieurs actions ont été effectuées ces derniers temps par des associations non-gouvernementales notamment. Parmi elles, la Nouvelle Jeunesse pour le Soutien au Président Faure (NJSPF) n'a pas dérogé à la règle. Fidèle à ses idéaux de soutien à la politique de l'éducation pour tous et de la gratuité de l'école prônée par le Président de la République, la NJSPF n'a ménagé aucun effort pour octroyer des kits scolaires aux enfants démunis des quartiers d'Agoè et de ses environs.

Ce geste de cette association vient appuyer, en effet, plusieurs autres actions du genre effectuées par le parti Union pour la République dans plusieurs régions du pays. Mais la NJSPF a apporté un élément nouveau dans ses dons : il s'agit d'un pain de savon que chaque enfant trouvera dans son kit scolaire. Pour le Président national de cette association, Noel De Poukn, « ce pain de savon permettra aux enfants de se laver les mains régulièrement et de garder les mains propres afin de bloquer, le cas échéant, la propagation de la maladie à virus Ebola qui sévit dans la sous-région ouest-africaine. ». Etaient donc invités pour l'occasion, des spécialistes de la santé publique venus sensibiliser les enfants et le public sur les signes de cette maladie et les méthodes de prévention.

Visiblement satisfait par ce geste de la NJSPF, le président de la délégation spéciale de la préfecture du Golfe et point focal du parti UNIR, n'a pas caché sa joie et sa confiance en ce que ces dons seront utilisés à bon escient et promet de meilleurs résultats en fin d'année grâce à ces dons.■

Anthelme Shakespeare

Interview de WALLA Bernard

Des propositions pertinentes pour sortir le football togolais des sempiternelles crises

« Tous les acteurs majeurs des BE successifs de 1998 à 2014 devront s'abstenir sportivement de se porter candidat à la FTF... »

Dans un entretien accordé à l'hebdo WARAA Les vainqueurs l'ex président du club ASKO de Kara l'Architecte Walla Edjaide Bernard parle de son ancien club et surtout des différentes crises qui ont secoué et continue de secouer le football togolais. L'ex ministre et personnalité très influente du football togolaise fait des propositions audacieuses pour mettre fin désordre dans le sport roi.

WARAA les vainqueurs : Bonjour Monsieur Bernard WALLA.

Bernard WALLA : Bonjour

WV : Vous avez accepté de vous exprimer après une longue éclipse, au moment où le football togolais traverse une crise et a besoin de personnes ressources comme vous, pourquoi cette éclipse inattendue ?

BW : Merci pour votre attention à mon égard, il est vrai, je me suis éclipsé depuis deux saisons plus exactement, suite à des réactions par rapport à ma longévité à la tête du club ASKO, avec des accusations de tous ordres, avec humilité, j'ai accepté de me retirer volontairement, ou par obligation volontaire, afin de donner une chance à d'autres de s'exprimer, je ne devais pas rester éternellement à la tête du club de toutes les façons. Je me suis tenu loin du club pour ne pas faire ombre.

WV : ASKO ne se porte pas bien depuis votre départ, une relégation évitée de justesse la saison passée, proche des clubs relégables cette saison, quelle est votre analyse de la situation ?

BW : Chaque Président de club a sa vision de ce que doit être le club, avec des objectifs, des ambitions, et une méthodologie de gestion spécifique. L'option stratégique du nouveau Comité Directeur était de s'appuyer sur des joueurs locaux et kabyè de préférence, retenus à partir de tournois inter-cantonaux de présélection. Ça n'a pas fonctionné et ça ne peut pas fonctionner car un Joueur de football doit suivre une évolution, D3, D2, D1, c'était trop



ambitieux de vouloir bâtir une équipe de D1 sur des joueurs qui n'ont évolué qu'au niveau du canton, cette idée est comparable à un élève qu'on fait passer du CP1 à la terminale ! La voie de l'échec était toute tracée ! La force du club ASKO a toujours résidé dans sa diversité ethnique et culturelle depuis les années 1984 où j'ai commencé à supporter le club, j'ai connu des joueurs du nord, du centre, du sud, de l'est, de l'ouest, du Burkina, du Mali, du Ghana, du Nigeria. J'ai connu avec le club, des Présidents d'une autre ethnie que les kabyès : Nassoma de Mango, Libibe de Dapaong, Taffa du Nigeria pour ne citer que ceux là (seul ASKO a fait exception pour tous les clubs de l'intérieur). Les supporters les plus fidèles et les plus volontaires sont des étrangers. Exclure certains joueurs pour leur ethnie était une erreur fatale pour le présent et pour l'avenir. Le football n'a pas de frontière dit-on. La sélection des joueurs à mon temps était uniquement basée sur le niveau (il faut être de très haut niveau pour venir dans-Ask). ASKO n'avait pas une vocation de club formateur, c'est un choix personnel qui a bien fonctionné, on vient dans ASKO pour se perfectionner, atteindre la

sélection nationale, et devenir Joueur professionnel dans un grand club en Afrique ou en Europe. A ASKO nous donnons aux joueurs un meilleur encadrement, une bonne et digne rémunération afin de favoriser l'explosion des joueurs talentueux. J'avais en projet un centre de formation à long terme avec des clubs partenaires africains et européens. Penser qu'on pouvait monter une équipe de D1 avec des joueurs cantonaux kabyè était une folie tout simplement.

ASKO est un grand club qui a besoin d'un entraîneur de très haut niveau, avec mes regrets, Essowazina n'en est pas un. Ses entraînements étaient laborieux et mieux encore il passait tout son temps à insulter les joueurs, à les humilier en les traitant de tous les noms d'oiseaux, ça ne marche pas comme cela, je suis désolé. Tous les facteurs étaient donc réunis pour que ça ne marche pas.

Cette saison le Président semble avoir appris la leçon et J'espère que la saison prochaine sera la bonne.

WV : Tant mieux alors pour le club ASKO, mais ça ne marche pas non plus à la Fédération, quelle est votre analyse de la situation ?

BW : Il fallait être naïf pour

croire que ce bureau conduit par Améyi ferait des miracles, moi Je ne croyais pas du tout et je m'attendais à une débâcle connaissant bien les colistiers et le Président lui-même. M. Améyi a fait partie de tous les bureaux élus qui se sont arrêtés en route depuis 2007. Dieu seul connaît les vraies causes de ces arrêts ! J'ai encore en mémoire la coupe du monde sabotée en 2006, juste pour faire la peau à un Président, on sacrifie l'intérêt national. Aux élections de 2007-2008, Améyi était le directeur de campagne de Rock, lui-même candidat au poste de 1er vice-président, M. Boukpepsi son ami au poste de 2em vice-président. Les deux ont été élus sauf leur candidat au poste de président. Notre brave Améyi avait tout simplement demandé à l'électorat que Rock avait mobilisé de voter pour Agbéyomé, lui-même et Boukpepsi. Les trois se connaissaient bien quand Agbéyomé était Directeur du Port. La trahison, ça se paye toujours, sauf pour ceux qui ne connaissent pas Dieu. Un troisième larron attendait à la porte d'à côté, Tata Avlessi, qui s'empare du poste de Président à la surprise générale. On avait pourtant vu Rock, Améyi et Tata chanter et danser ensemble en bons amis ! Rock a été poignardé dans le dos par ses amis. On repart avec un Bureau exécutif avec Tata, Améyi et Boukpepsi. Cet amour sera de courte durée, on réglera très rapidement les comptes de l'esseulé président Tata. Même le CPG mis en place par le gouvernement ne résistera aux mains invisibles. Rappelez-vous comment les bureaux de la FTF ont été ouverts par force par des menuisiers ! Rappelez-vous comment les faux papiers en tête de la FIFA ont été utilisés pour de fausses correspondances. Quand M. Améyi a été réélu en 2010 à la tête d'une liste qui comptait des récidivistes, presque les mêmes qui ont défait Tata et le CPG, je me suis dit : « voila encore 4 ans de galère pour le Football togolais, connaissant bien l'homme et sa suite. La trahison

se paye toujours, et il ne fallait pas s'attendre à des miracles, avec un président qui ne sait pas ce qu'on appelle collaboration, on se soumet ou on se fait humilier comme un enfant ». Comment voulez-vous qu'un bureau pareil fonctionne ? Au temps de Rock et même de M. Mémène, chaque année une commission rédigeait les Règlements spécifiques du championnat, et après une séance d'amendements avec tous les clubs, par consensus on fixait la date de démarrage du championnat, avec tout ce Bureau tout est imposé, les Statuts et les Textes d'Applications illégaux sont régulièrement violés.

En 4 ans ce Bureau n'a pas pu organiser un seul congrès annuel conformément au Statuts, et pour cause, un vote de défiance aurait mis fin à son mandat. Les arguments ne manquaient pas, seules la volonté et la conscience du collège électoral pouvait faire défaut (les responsables des clubs et des ligues doivent prendre conscience des actes qu'ils posent). La démission ou la prise de distance de certains membres à quelques mois des élections me fait penser à une manière de se dédouaner, et se désolidariser des actes que pose le président, en vue des élections tout simplement, la preuve se trouve dans les listes dissidentes actuelles. La façon la plus convaincante était de faire bloc, mettre Améyi en minorité, faire une démission collective qui conduisait à une dissolution du Bureau Exécutif. L'échec de ce Bureau Exécutif n'est pas celui d'Améyi tout seul, la responsabilité est collective/ tous les membres sont solidairement responsables des différents manquements.

Le naufrage est collectif. Les listes dissidentes ne dédouanent pas les auteurs des actes délictueux commis collectivement pendant 4 années d'exercice.

WV : Que faire concrètement dans cette situation, selon vous ?

(Suite à la page 7)

Interview de WALLA Bernard (suite)

BW: Merci pour la question. Avant le Congrès statutaire de 2007 à Sokodé, texte que j'ai personnellement refusé de voter, la FTF agissait par délégation des pouvoirs publics, et le Comité Olympique avait une prépondérance sur la FTF qui était jusqu'alors son membre affilié. Les Statuts de 2007 malheureusement ont supprimé ces prérogatives, rendant la FTF surpuissante. Les différents conflits avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports trouvent leur origine dans ce manquement des Statuts. La FTF est un démembrement de son Ministère de tutelle, il en est ainsi dans tous les pays sauf au Togo. Ne vous étonnez donc pas quand lors des réunions avec le Ministère des Sports les gens s'expriment sans aucun égard et à la limite de l'insolence envers le Ministre, comme si la FTF était au dessus du Ministère. Cette disposition était un obstacle pour les pouvoirs publics qui pouvaient avec de solides arguments dissoudre ce Bureau Exécutif de concert avec la FIFA et la CAF, et former ainsi un Comité Provisoire de stabilisation, avec l'appui des organes que sont les clubs et les ligues. Pour moi c'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ne pouvaient pas agir. Dieu merci le mandat de ce Bureau exceptionnel vit ses derniers jours, et il ne sert à rien de penser encore à un Bureau Provisoire, il vaut mieux faire du définitif avec beaucoup d'attention et d'assurance. Les pouvoirs publics doivent profiter de ce congrès pour demander certains amendements, poser même des conditions. Une des conditionnalités est la mise à l'écart de tous les acteurs majeurs des Bureaux successifs de 1998 à 2014, y compris le CPG, cette mise à l'écart pouvait être sportivement individuelle, pour donner la chance à de nouveaux acteurs, de nouvelles têtes (liste avec des têtes complètement nouvelles). Les pouvoirs publics peuvent demander aux électeurs de choisir parmi les listes qui remplissent ces conditions. Les pouvoirs publics compte tenu des échecs perpétuels, peuvent imposer comme au Sénégal, un cahier de charges qui contiendrait les éléments non exhaustifs suivants:

- 1- Etats généraux du football
- 2- Forum de réconciliation de la famille sportive
- 3- Mise en place de nouveaux Textes Organiques de la FTF
- 4- Organisation d'un Congrès Statutaire
- 5- Faire toutes les réformes nécessaires pour la relance et la refondation du football, réorganiser les ligues et les districts, cette réorganisation devrait agrandir le collège électoral d'une soixantaine à 300 et plus afin de limiter la corruption, les districts et les clubs de leurs ressorts devront réintégrer le collège électoral comme avant 1998, les clubs professionnels devraient avoir un nombre plus important de voix (3 par club par exemple)
- 6- Réorganiser l'administration de la FTF, redonner confiance aux pouvoirs publics, la FIFA, la CAF, le CNOT.
- 7- Restructurer les clubs de division inférieure à la D1 professionnelle
- 8- Réorganiser les différents championnats
- 9- Professionnaliser l'arbitrage
- 10- Avec l'appui des pouvoirs publics, ficeler le sponsoring avec les opérateurs économiques, un club professionnel a besoin d'une subvention minimum de 30 à 40 millions, l'indépendance des clubs vis-à-vis de la FTF en dépend.
- 11- Donner une forme à un prochain centre national de perfectionnement et rechercher le financement.
- 12- Mettre en place une Direction Technique Nationale (le profil de l'entraîneur national est défini par la Direction Technique Nationale, qui suit ses activités et note ses performances). Ce programme devrait tenir sur 3 ans en plus des activités normales et la 4ème année servirait à préparer les premières • vraies élections où tout le monde pourra se présenter en candidature individuelle (le scrutin de liste a montré ses limites)

WV: Pensez-vous que toutes les conditions sont réunies pour aller à ce congrès ?

BW: Honnêtement non, les conditions minimales ne sont pas réunies. Un document organique important est

manquant, c'est le Règlement du Congrès encore appelé Règlement Intérieur. Cf. Article 21-3 des Statuts, le Président de la FTF préside le Congrès conformément au Règlement du Congrès. Je ne pense pas non plus que le reliquat du Bureau Exécutif actuel puisse avoir compétence pour organiser ces élections, car certains documents nécessaires au congrès ne pourront être rédigés et approuvés à la majorité des membres encore actifs. Ces documents doivent être approuvés en réunion ordinaire du BE, l'approbation se fait par acclamation ou par vote, avec un quorum qui doit être atteint. Les documents du congrès sont les suivants:

- l'ordre du Jour
- le rapport moral
- les rapports financiers des 4 années
- le projet de budget
- les propositions de révision des Statuts après 7 ans d'existence.

Statuts qui comportent beaucoup de lacunes et de contradictions

- adoption des Textes d'Application des Statuts
- proposition d'affiliation ou de réactivation des membres. Je ne pense pas que le reliquat du Bureau actuel ait la compétence de réceptionner, analyser et donner suite objectivement aux dossiers de candidatures, en plus du collège électoral qui n'est pas clairement défini. La FIFA, la CAF, le Ministère de tutelle et le CNOT doivent obligatoirement intervenir pour mettre en place une Commission Electorale Indépendante, cette Commission se dotera d'un Règlement de Congrès spécifique qui lui permettra de gérer l'événement, autrement dit, ces élections risquent de se terminer dans une confusion totale, si ce n'est une bagarre. La date du 4 novembre me paraît intenable, la fin du mois de décembre serait plus réaliste. Cette Commission aurait pour mission de préparer et organiser

les élections, mais aussi gérer les affaires courantes.

WV: Votre nom est souvent cité dans les milieux sportifs pour conduire une liste compte tenu de votre expérience, quelle est votre position à ce sujet ?

BW : Partant du principe que tous les acteurs majeurs des BE successifs de 1998 à 2014 devront s'abstenir sportivement de se porter candidat pour quelque motif que ce soit, je ne fais pas exception à la règle, je mets sportivement et volontairement en retrait (je sais que cette proposition de retrait volontaire ne sera pas partagée par certains qui n'ont que la Fédé en tête car c'est leur gagne pain) tout en appuyant la meilleure liste qui ne comportera, que de nouvelles figures, après les élections je me mettrai à disposition de tout nouveau BE qui me fera appel.

WV: Merci Bernard Walla

BW: Merci

Source: WARAA les vainqueurs

Voir en annexe quelques dispositions statutaires, qui devraient mettre hors jeu le reliquat actuel du bureau exécutif de la FTF, du futur congrès.

Le règlement du Congrès

Le Président de la FTF (Article 21-3 des Statuts) préside le Congrès conformément au Règlement du Congrès (Règlement Intérieur).

La FTF n'ayant organisé aucun congrès annuel depuis son élection en 2010 à ce jour, aucun Règlement du Congrès valable au sens de l'Article 23, alinéa un (1) des Statuts n'est disponible.

Les Documents du Congrès

Les documents du Congrès (ordre du jour, rapport moral, rapports financiers, projet de budget, collège électoral...etc....) devraient parvenir aux membres de la FTF accompagnés de la convocation formelle du Congrès 30 jours avant celui-ci.

Qui prépare ces documents vu la situation qui prévaut au sein de la FTF ? Les membres de ce BE sortant peuvent-ils actuellement se réunir avec un quorum suffisant pour délibérer sur les différents documents à présenter au Congrès ? Ce BE sortant ne s'auto disqualifie-t-il pas pour l'organisation des élections ?

Les Statuts

Les Statuts actuels comportent des contradictions et des manquements et

demandent une actualisation.

Les Textes d'Accompagnement des Statuts

Les Textes incomplets actuels rédigés en 2011 n'ont pas fait l'objet d'une adoption par le Congrès conformément aux Articles 23 alinéa a, et Articles 30 des présents Statuts, les utiliser est une violation des présents Statuts. (le BE les a utilisés pour les différents championnats depuis 2011 qu'on peut remettre en cause).

Le présent Congrès en est l'occasion pour adopter tous les Textes d'Accompagnement, de même qu'une révision des Statuts qui comportent des lacunes et des contradictions afin de doter la FTF d'une base Juridique saine.

Présidence au Congrès

Les membres du Bureau Exécutif (B.E) sortant étant divisés voir séparés, comment se fera l'organisation matérielle de ce Congrès, suivant Article 35-1 alinéa b ? La table d'honneur réservée aux membres du BE sera occupée par qui à l'ouverture du congrès ?

Le reliquat du Be actuel a-t-il encore la qualité pour réceptionner, analyser et délibérer sur les dossiers de candidatures sans parti pris ?



Equité – Transparence – Développement

LE RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DE L'ARMP EN QUELQUES MOTS

L'Autorité de régulation des marchés publics est une institution administrative indépendante qui jouit d'une indépendance fonctionnelle et organique sur toutes les questions relatives à ses missions. A ce titre, elle est dotée de la personnalité juridique et d'une autonomie de gestion administrative et financière.

Elle a été créée par la loi n° 2009-013 du 30 juin 2009 et est organisée selon les dispositions du décret n° 2009-296/PR du 30 décembre 2009, modifié par le décret n° 2011-182/PR du 28 décembre 2011 portant missions, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des marchés publics.

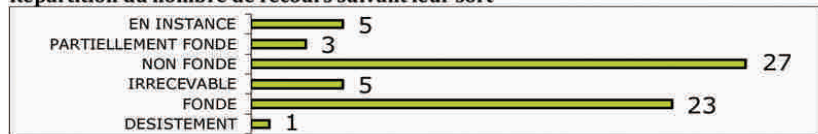
Le rapport d'activités 2013 rend compte de l'action des trois (3) organes qui composent l'ARMP, à savoir : le Conseil de régulation, le Comité de règlement des différends et la Direction générale.

Ainsi, au cours de l'année 2013 qui constitue sa deuxième année de plein exercice, l'ARMP a poursuivi ses missions de régulation du système de passation des marchés publics et des délégations de service public.

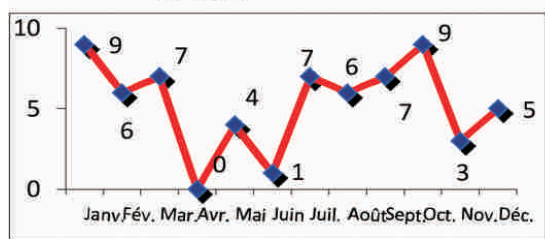
La mission de règlement des différends

Le Comité de règlement des différends (CRD) a enregistré 64 recours sur 1109 marchés signés au cours de l'année 2013, dont 59 ont connu un dénouement au fond en 2013.

Répartition du nombre de recours suivant leur sort

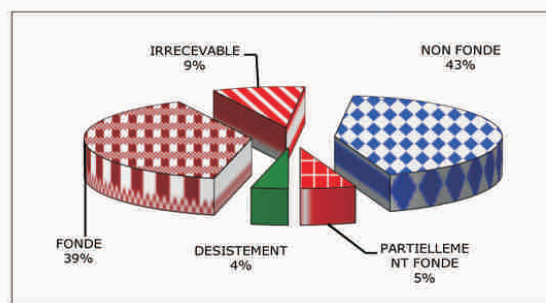


Situation de l'évolution des recours enregistrés par le Comité de Règlement des Différends



Source : ARMP, 2013

Répartition des décisions de fond selon l'appréciation du recours y afférent

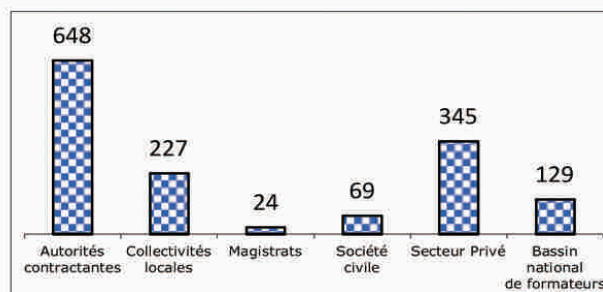


Source : ARMP, 2013

FORMATION ET APPUI TECHNIQUE

L'ARMP a formé en 2013, 1465 personnes au cours de 45 sessions organisées à Lomé et à l'intérieur du pays, dont 922 soit 63% relèvent de l'administration publique, contre 345 du secteur privé et 69 de la société civile.

Répartition des participants selon les groupes d'acteurs de la commande publique



Source : ARMP, 2013

La contribution du PNUD dans le cadre du financement du Centre de services de l'ARMP a permis de former le nombre le plus important de personnes (630) soit 43% des participants contre 16%, (soit 234 personnes) pour l'appui de la BAD selon le graphique 9 ci-dessous.

La formation des représentants des collectivités locales, déroulée à l'intérieur du pays dans les cinq (05) chefs-lieux de régions et à Kpalimé, a été prise en charge par la BAD par l'entremise du projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles en gouvernance économique et financière (PARCI-2).

Répartition des participants aux formations de l'ARMP au cours de l'année 2013 selon la source de financement



Source : ARMP, 2013

SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

L'ARMP a institué des bilans d'étape/revues trimestrielles des PPM et un bilan annuel des PPM en fin d'année dont l'objectif principal est de faire un point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans de passation des marchés publics. Ce qui offre l'occasion aux autorités contractantes, et particulièrement aux ministères prioritaires, d'échanger avec les responsables de l'ARMP sur les éventuels problèmes rencontrés lors de l'exécution desdits plans et de procéder, le cas échéant, aux ajustements nécessaires en vue de faciliter l'exécution des marchés publics.

Chacun de ces ateliers de bilan d'étape / revue des PPM et l'atelier de bilan annuel a regroupé une trentaine de personnes directement impliquées dans l'élaboration et la gestion des PPM de cinq (05) ministères prioritaires - gros consommateurs de crédits d'investissement - qui sont :

- le ministère des travaux publics et des transports ;
- le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- le ministère de la santé ;
- le ministère des enseignements primaire et secondaire ;
- le ministère de l'équipement rural.

STATISTIQUES ET SYSTEME D'INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS

Selon le tableau ci-dessous, le montant total des contrats approuvés en 2013 est estimé à 363,73 milliards de francs CFA. La répartition de ce montant par rapport au mode de passation dégage des taux ci-après : 82,63% pour les appels d'offres ouverts (AOO) ; 13,38% pour les procédures d'entente directe (ED) ; 2,76% pour les appels à manifestation d'intérêt (AMI) ; et 1,23% pour les consultations restreintes (CR).

L'ARMP s'est beaucoup investie dans l'acquisition d'équipements pour la mise en place de nouveaux systèmes d'information sur les marchés publics. A ce propos, la phase de validation et des tests techniques du Système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP) a démarré en 2013 avec le cabinet 2SI du Sénégal. Ce système sera opérationnel, courant 2016.

Par ailleurs, pour une efficacité dans la gestion quotidienne des documents et des informations, l'ARMP a mis en place avec le soutien financier et technique du PNUD, un système de gestion électronique des documents, basé sur la solution Alfresco.

En matière statistiques l'analyse des données recueillies révèle que le montant total des contrats approuvés au Togo en 2013 est estimé à 363,73 milliards de francs CFA.

La répartition de ce montant par rapport au mode de passation dégage les taux ci-après : 82,63%, pour les appels d'offres ouverts (AOO), 13,38%, pour les procédures d'entente directe, 2,76%, pour les appels à manifestation d'intérêt et 1,23%, pour les consultations restreintes.

La répartition de ce montant par secteur administratif nous indique que l'administration publique se taille la part du lion avec des contrats conclus en 2013 estimés à 316.463.049.497 FCFA, soit 87% du montant total ; la part des marchés passés par les collectivités locales est estimée à 1.704.209.017 F CFA, soit 0,47% du total, ceux des établissements publics à 909.659.197 F CFA, soit 0,25%, ceux des institutions à 2.438.079.731 F CFA, soit 0,67%, au moment où les contrats signés par les sociétés d'Etat sont estimés à 42.213.045.906 F CFA représentant 11,61% du total.

Numéro vert : 80 00 88 88

Site web : www.armp-togo.com

AUDIT DES MARCHES PASSES EN 2011

La mission assignée aux cabinets Fiducia Consulting Group (FCG) du Bénin et Audit & Conseil Réunis (ACR) du Togo retenus à l'issue d'un appel à concurrence, est de vérifier le processus de passation, de gestion et d'exécution des marchés publics et des délégations de service public conclus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011 par un échantillon d'autorités contractantes assez représentatif, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par le code des marchés publics en vigueur.

La réalisation de cette mission a permis aux consultants de déceler les insuffisances suivantes :

- ✓ absence de système d'archivage au niveau de toutes les autorités contractantes auditées ;
- ✓ difficulté de situer les responsabilités dans le respect de délais en l'absence de pièces et correspondances administratives ;
- ✓ absence de rapports d'exécution : aucune autorité contractante n'a élaboré en fin d'exercice un rapport sur l'exécution des marchés passés ;
- ✓ non-conformité de la majorité des travaux et fournitures réceptionnés par rapport aux spécifications techniques mentionnées dans les DAO ;
- ✓ incohérence entre les prévisions et les réalisations ;
- ✓ existence de malfaçons et mauvais fonctionnement des ouvrages et biens acquis ;
- ✓ absence de mise en concurrence dans le cadre de la passation de certains marchés sans que la procédure de gré à gré prévue soit observée ;
- ✓ fractionnement de marché ;
- ✓ attribution de marchés sans tenir compte des conditions prévues dans le DAO ;
- ✓ attribution de marchés par la procédure de gré à gré sans la soumission de l'avis de la DNCMP à l'ARMP alors que le montant des marchés dépasse le seuil de 10% du montant total des marchés passés ;
- ✓ surestimation des quantités ;
- ✓ non consistance des travaux.